

**DECLARATION DU CNDH RELATIVE A LA CELEBRATION
DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le 05 juin de chaque année est consacrée à l'Environnement. La « Journée Mondiale de l'Environnement » rappelle à l'ensemble de la communauté internationale l'importance de préserver ce patrimoine nécessaire à la survie et au développement de l'Homme. Dans cette optique, chacun est invité à participer aux efforts de protection et de restauration de la Terre. Cette année 2024 marque le cinquantenaire de l'évènement.

La Journée Mondiale de l'Environnement de l'année 2024 met l'accent sur la **restauration des terres, la lutte contre la désertification et la résilience à la sécheresse**. Ce thème est particulièrement pertinent à l'heure où la dégradation des terres affecte directement la moitié de la population mondiale. La désertification menace non seulement les écosystèmes, mais aussi la survie des communautés qui en dépendent.

Cette année, la journée coïncide avec le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cet anniversaire est l'occasion de renouveler les engagements et d'intensifier les efforts pour combattre la dégradation des sols et la sécheresse à l'échelle mondiale.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à lutter contre la désertification en mettant en œuvre des programmes de reboisement et d'ensemencement d'arbres pour restaurer les terres dégradées et prévenir l'avancée du désert. Ces programmes visent à augmenter la couverture forestière du pays et à restaurer les écosystèmes fragilisés. En effet, la Côte d'Ivoire, reconnaît que chaque personne, quel que soit son statut social, son origine ou sa situation matrimoniale, a le droit d'assainir son lieu d'habitation et promouvoir un environnement sain. La préservation d'un environnement sain est une responsabilité collective. Les individus et les communautés doivent travailler ensemble pour promouvoir des pratiques durables et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Le CNDH se félicite des mesures significatives prises par les Autorités, en élaborant des politiques et des stratégies visant à promouvoir la durabilité environnementale, notamment en encourageant une agriculture plus durable, en renforçant la protection des forêts, en améliorant la gestion des déchets et en investissant dans les énergies renouvelables. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs et assurer un avenir durable pour la Côte d'Ivoire et ses habitants.

Le CNDH tout en saluant les initiatives gouvernementales, recommande :

- Le renforcement des lois et politiques environnementales ;

- le renforcement des ressources à la recherche scientifique et à l'innovation technologique ;
- la promotion de pratiques agricoles durables ;
- la protection des écosystèmes fragiles ;
- le renforcement des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour informer les communautés locales ;
- le renforcement de la coopération internationale avec d'autres pays et organisations internationales.

En outre, le CNDH encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts de renforcement de la capacité à lutter contre la désertification et à promouvoir la durabilité environnementale pour les générations futures. Car la santé de la population et celle de l'environnement sont étroitement liées, et une approche holistique est nécessaire pour garantir un équilibre entre les besoins humains et la préservation de l'environnement.

Fait à Abidjan, le 05 Juin 2024

Pour le CNDH
La Présidente



Namizata SANGARE

